

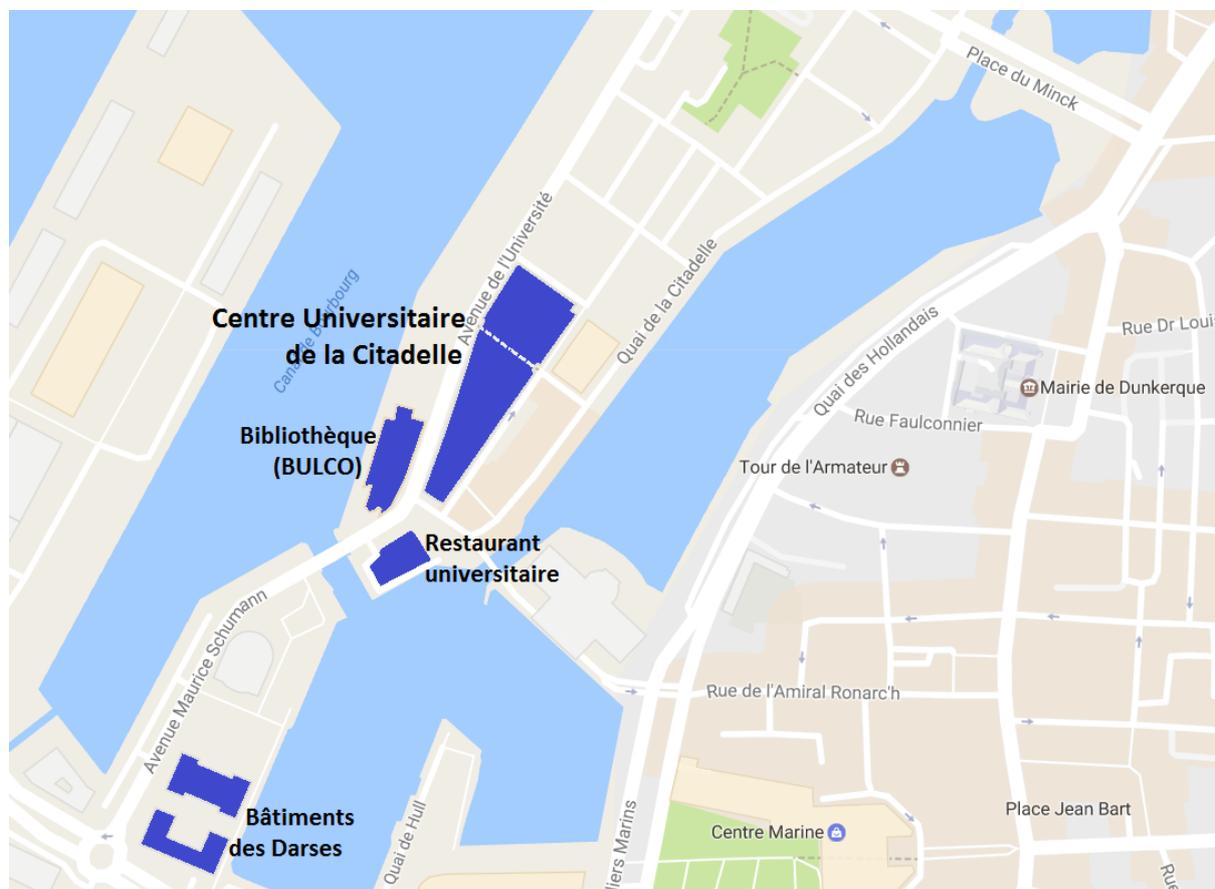
Département Economie Gestion
Master Management de l'Innovation (MI)

**Parcours : Stratégies d'Innovation
et Dynamiques Entrepreneuriales (SIDE)**
1^{ère} année

Guide des études
Année universitaire 2020/2021

Plan de l'ULCO à Dunkerque

Centre Universitaire « CITADELLE »
220, Avenue de l'université, 59379 Dunkerque



Capacités d'accueil et modalités d'admission

1/ Master 1 MI-SIDE : être titulaire d'un diplôme BAC + 3 en économie, gestion, sciences humaines et sociales, entrée sélective sur dossier.

2/ Master 2 MI-SIDE : être admis en master 1 Management de l'innovation de l'ULCO, entrée sélective dans les autres cas.

Capacité d'accueil en master 1 : 25 étudiants

Capacité d'accueil en master 2 : 25 étudiants

Prérequis pour intégrer la formation :

Connaissances approfondies en analyse économique, économie industrielle et de l'entreprise, économie de l'innovation, gestion des entreprises, management de projet et droit des affaires.

Objectifs de la formation

Former des spécialistes dans les domaines suivants :

1/ Management de l'innovation et création d'entreprise innovante :

- Créateurs et managers d'entreprise, chefs de projets innovants dans les entreprises
- Gestionnaires de parcs d'activité (zones d'entreprises)
- Cadres dans des institutions d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise
- Managers de l'essaimage et de l'intrapreneuriat dans les grandes entreprises
- Analystes financiers des projets de création d'entreprise

2/ Etudes et consulting :

- Etudes et analyses dans les grandes entreprises et institutions financières
- Etudes économiques et de valorisation dans les administrations publiques et organisations professionnelles
- Consultants en management de l'innovation

Compétences visées

Gérer des projets innovants, créer et développer une entreprise ou une association, des dispositifs de soutien à la création d'entreprise et à l'innovation, des projets d'essaimage et d'intrapreneuriat, analyser un tableau de bord sur l'innovation.

Débouchés

Création d'entreprise, gestion de projets innovants dans une entreprise, une collectivité ou une association, conseil et accompagnement à la création d'entreprise, management de parcs d'activité, gréer un projet d'essaimage ou d'intrapreneuriat, recherche et enseignement supérieur en économie industrielle et de l'innovation.

Contacts

Responsable de la formation : Sophie BOUTILLIER

Mail : Sophie.Boutillier@univ-littoral.fr

Bureau : 24, 2^{ème} étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1

Responsable du Master 1 : Blandine LAPERCHE

Mail : Blandine.Laperche@univ-littoral.fr

Bureau : 23, 2^{ème} étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1

Secrétariat : Laetitia VASSEUR

Bureau : 1408, Centre de la citadelle, 220 Avenue de l'université, BP 65526, 59379 Dunkerque cedex 1

Téléphone : 03 28 23 68 87

Mail : secretariat.ai@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

Fermeture : le vendredi après midi

CALENDRIER DE LA FORMATION :

Semestre 1 : 1 septembre 2020 au 19 décembre 2020 à midi

Vacances de Noël : 19 décembre 2020 à midi au 4 janvier 2021 au matin

Jury semestre 7 : février 2021 (session 1)

Réunion semestre 7 CPP : février 2021

Semestre 2 : 4 janvier 2021 au 31 mars 2021

Jury semestre 8 : juin 2021 (session 1)

Réunion CPP semestre 8 : juin 2021

Stage de 2 à 4 mois : à compter du 6 avril 2020 jusqu'au 31 août 2021

Première session de soutenance de mémoire : juin 2021

Deuxième session de soutenance de mémoire : août 2021

Jury session 2 : septembre 2021

Fermeture pédagogique : du 24/10/20 à midi au 2/11/2020 au matin

La sécurité sociale – Les mutuelles

SMENO-LMDE

Pôle universitaire de la Citadelle
252 av de l'université
59140 Dunkerque

Logement

Résidence Pierre & Marie Curie
1ter avenue Maurice Berteaux
59430 Saint Pol sur Mer
Tél.03 28 66 28 26

Les étudiantines (Rés. privées)
50 rue des arbres
59140 Dunkerque
tél.03 28 23 70 76

Service logement en ville Antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

Restaurant universitaire

Place des nations 59140 Dunkerque : 03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

Avenue de l'université
59140 Dunkerque
Ouverture de 8h à 19h15 du lundi au vendredi
Le samedi de 9h à 12h45
tél.03 28 23 74 73

Les bourses et aides aux étudiants

Renseignements au service scolarité
tél.03 28 23 73 15

Le sport

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Activités proposées :

Aviron

Football

Tennis, Tennis de table

Badminton

Handball

Voile

Char à voile

Musculation

Volley-ball

Danse

Natation

Rugby

Escrime

Golf

Planche à voile, etc

Renseignements : tél.03 28 23 76 67 ou stapsdk@univ-littoral.fr

Santé

Infirmierie

Permanence à la Citadelle.

Consultations psychologiques ; visites médicales (relais handicap, formation secourisme)

tél. 03 28 23 70 11

Assistante sociale

252 av de l'université

59140 Dunkerque

tél. 03 28 23 70 36

Modalités de Contrôle des Connaissances Master à compter de la rentrée 2017/2018 Adoption par la CFVU du 22/06/2017 (et CFVU 25/09/2018 pour stages) (MAJ Mai 2019)

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment son article L. 612-6 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- la LOI n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 sur adaptation du 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur au système LMD ;
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap ;
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- le décret 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux non admis en M1 ;
- l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master mis à jour ;
- l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnel et master ;
- l'arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

Stages :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
- code du travail
- code de la Sécurité sociale
- loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

- la CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;
- **l'adoption par la CFVU du 22/06/2017 et CFVU 25/09/2018 pour stages ;**

Attention : mise en œuvre des MCC Master à compter de la rentrée 2017/2018 pour tous les étudiants inscrits en Master.

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômés qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation, Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1.

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.
- Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master 1 et 2 est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

- * Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- * Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury, et après avis du VP CFVU). La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

- **Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.**

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, **le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.**

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi

que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- **Bonus :**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

- * Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)
- * Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.
- * Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2)/2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Le M2 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise, -
moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master. Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants. Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.
- Si il était déjà absent en session 1 :
 - Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;
 - Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...). L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- **Régime Spécial d'Etudes** : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

- * **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.
- * **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus** (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans le respect du calendrier des formations adopté par la CFVU
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

Annexe : LANSAD et CLES

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

- **Note liminaire aux rédacteurs des guides des études**

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il est la suite des travaux du groupe de travail LANSAD qui s'est tenu en 2013 et de la présentation du Livre Vert LANSAD adopté à l'unanimité en CEVU le 26 mars 2013. Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 0321994187

Le Département Langues & Langues Appliquées à la responsabilité des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances LANSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Déroulement de la session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

M1 tout en contrôle continu

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les matières et épreuves proposées en contrôle continu uniquement puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Déroulement de la session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

M1 = Examen terminal = CO + CE + PE (2h) et/ou PO

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) et/ou PO (L'étudiant garde la note CLES)

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Cas particulier : il n'est pas possible de proposer une session 2 pour le CRL (travail en autoformation).

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h) et/ou PO (L'étudiant garde la note CLES en M2S3.

Absence aux examens (terminaux et/ou en contrôle continu)

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.
- Si il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Cas particulier : il n'est pas possible de proposer une session 2 pour le CRL (travail en autoformation), l'ABI est transformé en 0 en session 2.

Un étudiant redoublant peut : - soit conserver l'ensemble des 5 notes obtenues en année N-1

- soit repasser les 5 matières (= 5 notes)

- CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 3 du M2 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1.

Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20

- Bonus Centre de Langues (LV2) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

CLES 1 : - espagnol et allemand : jeudi 11 mars 2021 – inscriptions en ligne (les informations seront diffusées sur le site de l'université).

- anglais : vendredi 12 mars 2021 – inscriptions en ligne (les informations seront diffusées sur le site de l'université).

- anglais : vendredi 15 janvier (M2 et licence pro) – inscriptions en ligne (les informations seront diffusées sur le site de l'université).

CLES 2 : - espagnol et allemand : jeudi 28 janvier 2021 – inscriptions en ligne (les informations seront diffusées sur le site de l'université)

- anglais : vendredi 22 novembre 2019 (M2) – inscriptions en ligne (les informations seront diffusées sur le site de l'université)

**Master 1 Management de l'innovation (SIDE)
2020-2021**

Semestre 1

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ETCS
UE 1 Entreprise et finance				8
1-1 : Finances d'entreprise et fiscalité	N. Rivenet	12	10	4
1-2 : Droit commercial international et contrats internationaux	M. A Dreszer	20		4
UE 2 Entreprise et innovation				12
2-1 : Economie des organisations	B. Laperche	20	10	4
2-2 : Economie de l'innovation (fondements)	B. Laperche	20	10	4
2-3 : Economie et management de la propriété intellectuelle	B. Laperche	18	10	4
UE 3 LANSAD				3
3-1 : Anglais	L. Hocquez G. Marteel T. Clipet		25	3
UE 4 Outils				4
4-1 : Management de projets (outils)	D. Mobhe-Bokoko	5	20	4
UE 5 : Construire son projet professionnel				
5-1 : PPP – Unité 4 : affiner son projet, connaître et développer son réseau	E. Famchon		20	3

Semestre 2

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ETCS
UE 6 Comptabilité et marketing				6
6-1 : Comptabilité budgétaire et gestion financière internationale	F. Norouzi	18	9	3
6-2 : Marketing Digital	A. Messoussi	10	10	3
UE 7 L'entreprise dans son éco-système				11
7-1 : Economie régionale	S. Boutillier	18	9	4
7-2 : Economie industrielle	B. Laperche et D. Uzunidis	18	9	4
7-3 : Internationalization of enterprises and global markets	S.T.K. Le	14	6	2
7-4 : Conférences et visites d'entreprise	D. Uzunidis et B. Laperche		10	1
UE 8 LANSAD				3
8-1 : Anglais	G. Marteel, L. Hocquez, T. Clipet		25	3
UE 9				10
9-1 : Projets tuteurés	S. Boutillier, B.		10	2

9-2 : Stage et mémoire de stage (de 2 à 4 mois d'avril à août)	Laperche et D. Uzunidis			8
--	-------------------------	--	--	---

Unité 1-1 : Finance d'entreprise et fiscalité

Enseignant : N. RIVENET

Volume horaire : 12h CM – 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Objectifs généraux et programmes de l'Unité d'Enseignement :

Finance d'entreprise

Objectifs : maîtriser les concepts fondamentaux de l'analyse financière, décider du choix d'investissement et du mode de financement.

Plan du cours :

Chap 1 : Analyse du compte de résultat

Chap 2 : Analyse du bilan

Chap 3 : Le financement et la rentabilité des investissements

Fiscalité

Objectifs : connaître et mettre en application les principes de la fiscalité des entreprises, plus particulièrement en matière de la taxe sur la valeur ajoutée (la TVA)

Plan du cours :

Chap 1 : La TVA

Chap 2 : Imposition des bénéfices

Bibliographie indicative :

Finance d'entreprise, J Berk, P DeMarzo, G Capelle-Blancard et N Coudrec 4^e édition

Le petit Compta, C.-E Godard S. Godard P. Pinteaux Dunod 2018

Comprendre toute la finance, Christophe Thibierge Vuibert 2^{ed} édition

Finance d'entreprise, Pierre Vernimmen, Pascal Quiry & Yann Le Fur Dalloz 2018

Précis de fiscalité des entreprises, M. Chadefaux F. Deboissy Lexis Nexis 2018-19

Fiscalité des entreprises, Annabelle Jaulin, Christine Bannel-Chapron Studyrama 2017

Modalité d'examens :

Deux épreuves sous forme de cas pratiques sont prévues dont une intermédiaire (1heure coefficient 1). L'épreuve finale durera 2 heures, coefficient 2. Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission est autorisée. L'accès internet est interdit, des documents peuvent être fournis. La présence aux CM et TD est obligatoire.

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 1-2 : Droit commercial international et contrats internationaux

Enseignant : M.-A. DRESZER

Volume horaire : 20h CM

Coefficient : 4 ECTS

Objectifs : connaître et comprendre les mécanismes juridiques essentiels à la vie de l'entreprise dans un contexte national et international.

Pré-requis : Avoir suivi antérieurement dans les études universitaires, un cours de droit quel qu'il soit ou avoir une bonne culture générale et s'intéresser aux problèmes juridiques ; Maîtrise du vocabulaire juridique.

Plan de cours en 5 leçons (sous réserves)

THEME 1 : Mise à niveau des connaissances juridiques-Loi de programmation pour la justice 2018/2022

THEME 2 : Les règles fondamentales du droit des affaires

THEME 3 : Les règles applicables au commerce international

THEME 4 : Les règles contrats de l'entreprise

THEME 5 : Le règlement des litiges du commerce international – Juridictions étatiques et arbitrage

TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL (estimé) : 20 heures (en plus de la présence aux cours)

Modalités d'examen :

ET / OU => *Question de cours / question de réflexion juridique / vocabulaire juridique / Contrôle des connaissances (Q.C.M., Vrai – faux, Oui – non, Tableau à compléter...) / Mise en situation (analyse des articles du code, d'une jurisprudence ou cas pratique) – Dissertation - Répondre directement sur le polycopié après avoir établi un brouillon –*

Durée : Deux heures

Aucun document autorisé

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 2-1 : Economie des organisations

Enseignant : B. LAPERCHE

Volume horaire : 20h CM - 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré-requis : Connaissance des courants de la pensée économique ; base en économie de l'entreprise

Objectifs du cours : comprendre les principales théories de la firme, savoir les utiliser dans une réflexion portant sur les firmes et leur stratégie

Programme :

Le cours sera organisé en séances thématiques (un thème peut être traité en plusieurs séances) qui associeront apprentissage des théories des organisations et analyse de l'actualité économique sur le thème.

Thème 1 : Comment définir une organisation ? Comment les entreprises ont-elles évolué au cours du temps ?

Thème 2 : Pourquoi la firme existe ? Pourquoi la firme grandit ? Pourquoi la firme cesse-t-elle de grandir ?

Thème 3 : L'évolution des organigrammes des entreprises : de la firme hiérarchique à la firme réseau

Thème 4 : Quels sont les objectifs de la firme ? Le profit, l'innovation, la responsabilité sociale et environnementale ?

Thème 5 : La firme, l'agilité et l'innovation : quelles capacités pour innover, quel management ?

Thème 6 : La gouvernance de l'organisation : quel rôle de l'actionnaire et du manager ?

Bibliographie :

CHAUDEY, M. (2014), *Analyse économique de la firme*, Armand Colin, Paris.

CORIAT, B., WEINSTEIN, O. (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le Livre de Poche, Paris

CORIAT, B., WEINSTEIN, O. (2010), « Les théories de la firme entre "contrats" et "compétences". Une revue critique des développements contemporains », *Revue d'économie industrielle*, n°129-130, pp.57-86.

EYMART-DUVERNAY F. (2004), *Economie politique de l'entreprise*, Paris, Repères, La découverte, 2004.

KOENIG G. (1993), *Les théories de la firme*, Economica, Paris.

LAPERCHE B. (2005), Le Pouvoir de la grande entreprise, *L'économie Politique*, n°28, pp.43-64.

LAPERCHE B. (2015), La croissance de la firme : taille versus organisation en réseau, *Marché et organisations*, n°2, pp.123-143.

LAPERCHE B. (2018), *Le capital savoir de l'entreprise*, ISTE, Londres.

MENARD C. (1993), *L'économie des organisations*, Repères, La Découverte, Paris

RICHET X (1994), *Economie de l'entreprise*, Hachette Supérieur, Paris

SAUSSOIS J.M. (2012, dir.), *Les organisations, Etat des savoirs*, Editions Sciences humaines, Paris.

WEINSTEIN, O. (1992), « Les théories de la firme », *Idées économiques et sociales*, n°170, décembre, pp.6-15.

Reuves :

Innovations, revue d'économie et de management de l'innovation: <http://www.cairn.info/revue-innovations.htm>

Innovations, Journal of Innovation Economics and management: <http://www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm>

Revue française de gestion : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion.htm>

Autres sources :

Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Réseau de Recherche sur l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Presse économique

Modalités d'examens : Examen

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 2-2 : Economie de l'innovation (fondements)

Enseignant : B. LAPERCHE

Volume horaire : 20h CM - 10TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis : Connaître les grands courants de la pensée économique

Objectifs du cours :

Comprendre les grandes approches théoriques du progrès technique et de l'innovation ; savoir les utiliser dans une analyse des faits économiques.

Programme : Le cours sera organisé en séances thématiques (un thème peut être traité en plusieurs séances) qui associeront apprentissage des approches théoriques de l'innovation et analyse de l'actualité économique sur le thème.

Thème 1 : Comment définir l'innovation ? (évolution de la définition de l'innovation, qui innove ?, quels modèles d'innovation ?)

Thème 2 : Comment mesurer l'innovation ? (les indicateurs de l'innovation, les tableaux de bord et les indicateurs synthétiques)

Thème 4 : Les impacts de l'innovation sur la croissance et l'emploi (les avis et modèles des économistes au cours du temps, la robotisation)

Thème 3 : Quelle politique publique pour favoriser l'innovation ? (évolution depuis la 2^e guerre mondiale, les moyens d'intervention directs et indirects)

Thème 5 : La stratégie d'innovation des entreprises (le capital savoir de l'entreprise, l'open innovation)

Thème 6 : Les systèmes d'innovation (système national, système régional, système sectoriel d'innovation)

Bibliographie :

Foray D., 2009, *Economie des connaissances*, Repères, La Découverte, Paris.

Guellec D., 2009, *Economie de l'innovation*, Repères, La Découverte, Paris.

Laperche B. 2017, *Enterprise Knowledge Capital*, Iste Wiley, London.

Laperche B. 2018, *Le capital savoir de l'entreprise*, ISTE, Londres.

Uzunidis D. (sous la dir., 2004), *L'innovation et l'économie contemporaine*, De Boeck, Bruxelles

RRI (Boutillier et al., 2014), *Principes d'économie de l'innovation*, Business and Innovation, PIE Peter Lang, Bruxelles.

RRI (Boutillier et al., 2013), *L'Innovation. Analyser, Anticiper, Agir*, Pie Peter Lang, Bruxelles.

Reuves

Innovations, revue d'économie et de management de l'innovation : <http://www.cairn.info/revue-innovations.htm>

Innovations, Journal of Innovation Economics and management : <http://www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm>

Autres sources d'informations

Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Réseau de Recherche sur l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Modalités d'examens : Examen

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 2-3 : Economie et management de la propriété intellectuelle

Enseignant : B. LAPERCHE

Volume horaire : 18h CM – 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis : connaissance de bases en économie de l'innovation

Objectifs du cours : Définir la propriété intellectuelle, comprendre son rôle dans la stratégie des entreprises

Programme :

Chapitre 1 : Propriété intellectuelle : définitions et repères historiques

Chapitre 2 : Propriété intellectuelle et innovation : incitation et protection du potentiel d'innovation des entreprises

Chapitre 3 : Les limites de la propriété intellectuelle et la constitution d'un portefeuille de protection

Chapitre 4 : les nouveaux usages de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance et des réseaux (coordination, négociation, standardisation)

Bibliographie :

Références indicatives et générales

Beltran A, Chauveau S., Galvez Behar G., *Des brevets et des marques. Une histoire de la propriété intellectuelle*, Fayard, Paris, 2001.

Foray D., *L'économie de la connaissance*, Repères n°302, La Découverte, Paris, 2009.

Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation n°32, 2010 «Propriété intellectuelle et innovation dans la concurrence globale», <http://www.cairn.info/revue-innovations-2010-2.htm>.

Laperche B (sous dir.), *Propriété industrielle et innovation*, L'Harmattan, Paris, 2002.

Laperche B., *Enterprise Knowledge Capital*, Iste Wiley, 2017.

Laperche B. 2018, *Le capital savoir de l'entreprise*, ISTE, Londres.

Lévêque F., Ménière Y., *Economie de la propriété intellectuelle*, Collection Repères, Paris, Editions La Découverte, Octobre 2003.

D'autres références données au fil du cours

Modalités d'examens : Examen

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unités 3-1 et 8-1 : Anglais

Enseignants : G. MARTEEL, L. HOCQUEZ,

ETCS : 3 (semestre 1) + 3 (semestre 2)

Volume horaire : 24 h d'enseignement en présentiel et 10h de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.

Les étudiants sont répartis par groupes de niveau

Objectifs généraux de cours :

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :

Anglais à coloration économique et gestion

Bibliographie/webographie :

Indications données en cours

Modalités d'examens :

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors potentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre. Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL.

Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M1 Tout en contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2. En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (l'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 4-1 : Management de projets (outils de planification et d'aide à la décision)

Enseignant : D. MOBHE-BOKOKO

Volume horaire : 5h CM – 20h TD

Coefficient : 3 ETCS

Pré requis : connaissance de base en informatique

Objectifs du cours :

L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de développer les compétences de base pour faire émerger, concevoir, manager des projets dans des contextes organisationnels multiples. Les outils informatiques (logiciels et applications) de planification et d'aide à la décision permettent d'être plus efficace, plus performant dans la gestion de tout projet. Un point vital pour un bon manager, au contact avec de nombreux interlocuteurs et devant superviser/gérer des tâches aussi diverses que nombreuses.

Programme :

- Thème 1 : Comment travailler en mode projet ?
- Thème 2 : Les acteurs et la communication dans les projets
- Thème 3 : Techniques de conception et de planification de projet
- Thème 4 : La gestion agile des projets (utilisation des logiciels de projet)

Bibliographie :

- ChannelX . (18 mai, 2017). *Lean Canvas Example*. [Video], Youtube: <https://www.youtube.com/watch?v=2nW9lg-fenY>
- Drecq, Vincent. *Pratiques de management de projet: 40 outils et techniques pour prendre la bonne décision*. Dunod, 2014.
- Gierej, S. (2017). The framework of business model in the context of Industrial Internet of Things. *Procedia Engineering*, 182, 206-212.
- Nidagundi, P., & Novickis, L. (2017). Introducing lean canvas model adaptation in the scrum software testing. *Procedia Computer Science*, 104, 97-103.
- Ries, E. (2012). *Lean Startup: Adoptez l'innovation continue*. Pearson.
- Strategyzer (1er septembre, 2011). *Business Model Canvas Explained*. [Video], Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=QoAOzMTLP5s>

Modalités d'examen :

Etude de cas en cours et présentation orale / remise d'un mini-rapport par groupe avec l'aide des outils informatiques de gestion de projet.

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

5-1. PPP-Unité 4 : Projet Personnel Professionnel : Affiner son projet, connaître et développer son réseau

Enseignant : E. FAMCHON

Volume horaire : 20h TD

Coefficient : 3 ETCS

Objectifs :

- Définir un projet professionnel
- S'approprier les outils de techniques de recherche d'emploi
- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux
- Sensibiliser et présenter les réseaux sociaux comme un levier pour leur insertion professionnelle

Contenu :

- **Module d'aide à l'insertion professionnelle**
 - Finaliser le bilan de compétences et affiner le projet (en intégrant le stage de L3)
 - Confronter son projet au marché
 - Elaborer un plan d'actions pour atteindre son projet
 - Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet
 - Atelier CV et lettre de motivation avec relecture individuelle
 - Conseils sur l'entretien
 - Simulation d'entretien avec des professionnels (via les associations d'anciens cadres) si fourchette haute
- **Réseaux sociaux et entrepreneuriat**
 - Connaissance et exploitation des réseaux socio-économiques
 - Les réseaux d'entrepreneurs, des collectivités locales et des associations
 - Modes de création de ses propres réseaux en rapport avec son projet professionnel et prise en compte des profils et compétences d'entrepreneurs
 - Modes de formalisation de projets entrepreneuriaux ou intrapreneuriaux avec exploitation des réseaux accessibles

Déroulement : contrôle continu, préparation du CV et de la lettre de motivation, prospection pour la recherche du stage.

Modalité d'examen : contrôle continu (présence et participation en cours)

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 6-1 : Comptabilité budgétaire et gestion financière internationale

Enseignant : F. NOROUZI

Volume horaire : 18h CM – 9h TD

Coefficient : 3 ECTS

Objectifs généraux et programmes de l'Unité d'Enseignement :

Comptabilité budgétaire

Objectifs : connaître les principaux documents de synthèse prévisionnels, élaborer les principaux budgets et piloter des actions pour améliorer des performances financières.

Plan du cours :

- La définition et les objectifs de la gestion budgétaire,
- Le rôle et les fonctions des budgets,
- La démarche budgétaire :
 - La prévision
 - La budgétisation (cadrage, construction des budgets...)
 - Le contrôle budgétaire (le dégagement des écarts, les actions correctives...)

Gestion financière internationale

Objectifs : comprendre les marchés financiers internationaux & connaître les principales techniques de gestion du risque de change et d'investissement à l'étranger.

Plan du cours :

- Le système financier international,
- Les risques des activités internationales,
- Les opérations à l'étranger et l'investissement international,
- Le contrôle et l'évaluation des performances financières.

Bibliographie indicative :

L'essentiel de la gestion budgétaire, D. Leclère Eyrolles 2012

Contrôle de gestion et gestion budgétaire, Ch.Horngren...G. Langlois (traducteur) Pearson 2009

Les marchés financiers internationaux, P. Fontaine, J. Hamet Puf 2011

Risque de change, gestion et couverture, P. Fontaine Economica 2010

Modalité d'examens :

Deux épreuves sous forme de cas pratiques sont prévues dont une intermédiaire (1heure coefficient1). L'épreuve finale durera 2 heures, coefficient 2. Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission est autorisée. L'accès internet est interdit, des documents peuvent être fournis.

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 6-2 : Marketing Digital

Enseignant : A. MESSOUSSI

Volume horaire : 10h CM - 10h TD

Coefficient : 3 ECTS

Pre requis : Titulaire d'un bac + 3 de préférence en économie-gestion

Objectifs du cours :

Le marketing joue un rôle central dans la gestion des projets innovants en apparaissant en amont et en aval du processus. L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de prendre connaissance des principaux concepts de marketing et d'en maîtriser les outils opérationnels, notamment par l'analyse du marché (clients, concurrents, environnement) comme source de projets potentiels « le market-pull ».

Contenu du programme :

- Introduction aux grands courants du marketing. Définition. Le marketing dans l'entreprise
- L'analyse du marché, environnement, segmentation, études
- Le mix marketing
- Le marketing comme source d'innovation
- Optimisation des chances de réussite de lancement d'un nouveau produit/service, le rôle du marketing.

Bibliographie :

- Les principes de marketing – Gary Armstrong & Philippe Kotler (Pearson)
- Le marketing pour les nuls – Alexandre Hiam (First Edition)
- Management de l'innovation et nouvelle ère numérique. Enjeux et perspectives Pierre Jean Barlatier.

Reuves :

- Journal of Innovation Economics and management. Editeur disponible sur <https://www.cairn.info/>
- Magazine LSA commerce et consommation
- Autres références données au fur et à mesure de l'état d'avancement du cours.

Modalités d'examen :

Contrôle continu 30% de la note globale (dossier collectif) et étude de cas 70% de la note globale (examen sur table 2 heures)

Aucun document autorisé

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 7-1 : Economie Régionale

Enseignant : S. BOUTILLIER

Volume horaire : 18h CM - 9h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis :

- De bonnes connaissances en théorie économique
- Un intérêt pour les sciences humaines et sociales en général (sociologie, histoire, géographie humaine et aménagement du territoire)
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Intérêt pour l'actualité économique

Objectifs du cours :

La nature systémique des relations qui caractérisent un milieu économique et social explique la localisation, l'entrepreneuriat et l'innovation. Mais, doit-on réduire l'innovation et l'entrepreneuriat, produits du milieu, aux seuls échanges inter-individuels débouchant sur une nouvelle combinaison productive ? Résultent-ils uniquement d'une organisation spécifique des relations économiques ? La systémique du milieu ne se réfère pas uniquement aux interactions économiques mais prend aussi en considération les structures sociales qui sont à l'origine de ces comportements innovateurs. Or, les institutions (État, collectivités locales) tiennent un rôle significatif dans l'organisation et l'évolution des structures socio-économiques. Et en retour l'économie régionale contribue à la performance des entreprises par l'offre des ressources qu'il peut organiser.

Plan de cours :

Introduction

- théories économiques et territoire
- territoire et développement économique : la place du territoire dans le développement économique
- villes et développement économique (ville durable, ville entrepreneuriale, ville créative, ville intelligente, etc.)

1. Economie régionale, entreprises et institutions

- 1.1. Economie régionale et relations de proximité
- 1.2. Economie régionale et l'entreprise
- 1.3. Milieu innovateur et logique d'intervention publique

2. Politiques d'émergence et d'attractivité d'entreprises en région

- 2.1. Politiques territoriales de compétitivité
- 2.2. Economie régionale et entrepreneuriat innovant
- 2.3. Les pôles de compétitivité et dynamique des économies régionales

Bibliographie (indicative) :

- Boutillier S., 2015, Les grandes étapes de la pensée économique du territoire, Cahiers du Lab. Rii, N°293 : <http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2015/07/doc-296.pdf>
- Boutillier S. Carré D., Levratto N., 2016, *Les écosystèmes entrepreneuriaux*, Editions ISTE.
- Cardebat J.-M., Uzunidis D., 2012, Territoire vert. Entreprises, institutions, innovations, *Marché & organisations*, N° 16.
- Claval P., 2008, Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale, *Géographie, économie, société*, vol 10, pages 157-184.
- Levratto N., Torres O., 2010, Le classement européen des villes entrepreneuriales. Méthodes, résultats et portée, *Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation*, N° 33, pages 13-36.
- Réseau de recherche sur l'innovation, 2014, *Principes d'économie de l'innovation*, P.I.E. Peter Lang, partie 5 « territoire et innovation ».
- Torre A., Beuret J.-E., 2012, *Proximités territoriales*, Economica.
- Uzunidis D., innovation et proximité. Entreprises, entrepreneurs et milieux innovateurs, *La revue des sciences de gestion*, N° 241, pages 13-22.
- Zimmermann J.-B., 2008, Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée, *Revue française de gestion*, n° 14, pages 105-118.

Modalités d'examens :

Dossier de recherche sur un thème en relation avec le cours et exposés.

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 7-2 : Economie industrielle

Enseignant : B. LAPERCHE et D. UZUNIDIS

Volume horaire : 18h CM – 9h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis : connaissances en économie des organisations et économie de l'innovation

Objectifs du cours :

Le cours est réalisé sur la base de l'étude de textes en groupes. Les étudiants doivent sélectionner et définir les concepts importants, et présenter les cas étudiés en prenant appui sur une méthodologie présentée en cours.

L'objectif est d'obtenir des connaissances de base des concepts d'économie industrielle et de savoir les utiliser pour étudier les faits contemporains.

Plan de cours :

Thèmes abordés

- Fondements de l'économie industrielle : modèle Structure-Comportement-Performance, atouts, limites et prolongements
- Etude des secteurs et des filières (caractéristiques, évolution, stratégie des acteurs)
- Etudes de systèmes d'innovations (sectoriels, locaux, nationaux, impacts de la mondialisation)
- Etude des politiques publiques d'innovation et de compétitivité

Bibliographie :

La liste des textes à étudier est donnée lors du premier cours

RRI (Boutillier et al., 2014), *Principes d'économie de l'innovation*, Business and Innovation, PIE Peter Lang, Bruxelles.

RRI (Boutillier et al., 2013), *L'Innovation. Analyser, Anticiper, Agir*, PIE Peter Lang, Bruxelles.

Revue

Innovations, Cahiers d'économie et de management de l'Innovation : <http://www.cairn.info/revue-innovations.htm>

Journal of Innovation Economics & Management, <http://www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm>

Autres sources d'information

Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Réseau de Recherche sur l'Innovation : <http://rri.univ-littoral.fr>

Modalités d'examens :

Etude de cas en cours / réalisation d'une présentation orale / remise d'un mini-rapport et/ou examen final

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 7-3 : Internationalization of enterprises and global markets

Enseignant : S.T.K. LE

Volume horaire : 14h CM - 6h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis : bonne connaissance de l'anglais économique

Objectifs du cours :

- Understanding the evolution of the global economy and the different milestones of such evolution.
- Understanding the implications of globalization of markets and the need to widen firms' scope of operations and marketing to be international.
- To know about the key different strategies of internationalization and the various implications of such strategies.
- To understand the importance of innovation as a key to competitiveness and success for international companies.

Plan de cours :

- 1- Essential theories of internationalization
- 2- Globalization of markets and competitiveness of international firms
- 3- Strategies and consequences of internationalization of firms: FDI, joint-ventures...etc.
- 4- Internationalization of R&D and innovation networks
- 5- Exam

Bibliographie (indicative) :

- Onkvisit, S., & Shaw, J. (2004). *International marketing: analysis and strategy*. Routledge (Ch. 1 and 9).
- Felipe J., 2015eds, *Development and modern industrial policy*, Edward Elgar.

Méthode d'évaluation :

Continuous assessment + final exam

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 7-4 : Conférences et visites d'entreprise

Enseignant : S. BOUTILLIER, B. LAPERCHE et D. UZUNIDIS

Volume horaire : 10h TD

Coefficient : 1 ECTS

Objectifs et programme : En raison de la crise sanitaire aucune visite ne pourra être organisée. Celles-ci sont remplacées par des séminaires en ligne qui auront lieu environ toutes les trois semaines.

Modalité d'examen : Précisé dans le cadre du cours.

Unité 9-1 : Projet tuteuré

Enseignant : S. BOUTILLIER, B. LAPERCHE et D. UZUNIDIS

Volume horaire : 10 h TD

Coefficient : 2 ECTS

Objectifs et programme : suivi individualisé pour la rédaction du mémoire de stage

Bibliographie :

Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.
Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2018, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.

Modalité d'examen :

Rédaction du pré-mémoire de stage en fonction du sujet traité dans le cadre du stage.

Unité 9-2 : Stage & Mémoire de stage

OBJECTIF

Le stage doit vous permettre de réaliser une activité réelle en entreprise, c'est-à-dire de vous insérer dans un service et d'y travailler effectivement.

La nature et l'objet du stage doivent être choisis en rapport avec la formation et en accord avec l'entreprise.

En outre, votre stage et votre mémoire doivent s'insérer dans une perspective professionnelle. Lors de la recherche d'un emploi, les stages pourront attester d'un premier savoir-faire pratique.

CONVENTIONS

Vous pouvez vous les procurer au bureau de Mme Vasseur après les avoir saisi sur Pstage. Il faut obligatoirement remplir des conventions de stage et les faire signer par l'entreprise, l'enseignant responsable de votre stage puis les ramener au bureau avec **une attestation de responsabilité civile** (document original) comportant les éléments suivants :

Nom et prénom de l'étudiant

Dates ou période de validité de l'attestation, couvrant la période de stage

L'avancement ou le retardement des dates initiales de stage, de même que leur prolongation doivent faire l'objet d'un avenant (à créer sur pstage).

En cas d'interruption temporaire (maladie, ...) ou définitive du stage, il est impératif de le notifier par écrit **au secrétariat et à l'entreprise d'accueil**.

N'oubliez pas de signer vos conventions.

La mission doit obligatoirement être définie sur les conventions de stage.

Les conventions sont à rendre au secrétariat **signées par l'entreprise et l'enseignant** que vous aurez choisi pour la durée du stage.

Au total, il faut donc réunir quatre signatures : la signature de l'étudiant, de l'entreprise, de l'enseignant et du président de l'université.

Il faut compter **trois semaines de délai** pour la signature par le Président d'Université. N'attendez pas la dernière minute !

Vous ne pourrez pas commencer votre stage sans les conventions signées par les quatre parties.

Aucune convention ne pourra être validée après le 15 juin.

La convention de stage ne pourra être validée si elle n'est pas accompagnée de l'attestation d'assurance responsabilité civile que l'on peut obtenir auprès des mutuelles étudiantes. Si le stage a lieu à l'étranger, il doit être mentionné dans l'attestation d'assurance que l'étudiant est également couvert pour un stage à l'étranger.

Avis important : les étudiants étrangers qui seront amenés à faire un stage dans leur pays d'origine sont considérés au regard du droit comme des étudiants français (car inscrits dans une université française), aussi l'attestation d'assurance responsabilité civile doit mentionner que l'étudiant est couvert pour un stage à l'étranger.

LE MEMOIRE

Attention à la rédaction (style, orthographe). L'ensemble doit être intégralement rédigé. Le style télégraphique n'est pas admis.

1. **La couverture**

Elle indique :

- l'année de formation universitaire
- le prénom et le nom de l'étudiant
- le sujet du rapport de stage (titre explicite)
- le nom de l'entreprise où l'étudiant a effectué son stage
- le nom de l'enseignant qui a assuré le suivi du stage

2. **Les remerciements**

Ils doivent être courts, simples et sobres.

3. **Le sommaire**

4. **Une introduction**

Elle présente son sujet, son intérêt, la problématique et le plan envisagé.

5. **Le volume du rapport**

Etant donné l'extrême variété des sujets, il est difficile de fixer des normes précises pour le volume du rapport. Il doit être rédigé dans un style précis, clair et concis.

6. **La conclusion**

La conclusion reprend les principaux enseignements du travail, ses principales limites ou faiblesses.

7. **Les annexes**

Il est inutile de surcharger le mémoire artificiellement d'annexes diverses.

Avant d'imprimer et de reprographier le mémoire, vous vous assurerez de l'accord de votre maître de stage (afin d'éviter de le recommencer).

Le mémoire doit être rendu en 3 exemplaires une semaine avant la soutenance :

- 2 exemplaires pour le maître de stage université
- 1 exemplaire pour l'entreprise

LA SOUTENANCE

Coefficient : 8

La soutenance se déroule devant un jury comprenant :

- deux enseignants (dont le maître de stage)
- si possible, le cadre responsable du stage

La soutenance consiste en une brève présentation orale du travail (15 à 20 minutes) suivie de questions et de commentaires de chacun des membres du jury. Globalement, la soutenance dure 30 minutes.

La soutenance n'est pas une simple formalité. Elle permet de juger l'étudiant, d'une part sur ses aptitudes de présentation et de synthèse à l'oral et d'autre part sur ses capacités de réaction aux interrogations ou réserves émises par les membres du jury.

La note finale du stage est établie en fonction de votre prestation lors de la soutenance et de la fiche d'appréciation remplie par l'entreprise.

Régulièrement, au cours de la période du stage, vous **aurez à rencontrer** votre maître de stage pour faire le point de l'état d'avancement de votre travail.

Le mémoire ne peut être soutenu avant la fin du stage.

L'année de master 1 ne peut être admise si la note du mémoire de stage est inférieure à 10/20.

Deux sessions de soutenance de mémoire : entre le et le juin 2020 (session 1) et entre le et le 31 août 2020 (session 2).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE :

Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.
Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2018, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.